



PIÈCES AUTOMOBILES

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R. Echéance le : 31/05/2024
Magasinier : EQUIPE NUIT

du : 29/04/2024

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4513028	0165285			Zone Expedition : 03			5195517
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5195517 DU 29/04/2024 ** EN-423-MV							
1.FLEXIBLE DE FREIN AM	ZFTPHA263	2,00	4	26,94	40,00	16,16	32,33
----- SOUS-TOTAL PIECES -----							32,33
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total T.T.C	
PI : 32,33				acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			
MO : 0,00 32,33				(4) 20,000			
DIV : 0,00				32,33			
				6,47			
						38,80	

Couper & joindre à votre règlement

N° Document 4513028 N° Client 0165285 N° Commande 5195517
Echéance le : 31/05/2024
29/04/2024 38,80



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Le client acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, et est expressément convenu, qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur devra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la date du règlement, par la loi n° 30 du 19/06/1978 (dite loi d'orientation relative aux droits de l'acheteur) à compter de la date d'échéance desdites sommes. Par ailleurs, une pénalité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € sera ajoutée auxdites sommes à la date de l'échéance.



RESERVES DE PROPRIETE : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-12 du Code de Commerce. Les sommes dues étant rétroactivement transférées à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans lesquels se trouve le siège de notre établissement.